Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260601-2026077-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 01/06/2026

Date de la convocation
27/05/2026

Date d'affichage
27/05/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23
Présents : 23
Votants : 19

A la majorité
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 4

L'an 2026 et le 1 Juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, M. CONCHE Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026077
Objet de la délibération : Devis pour l'installation d'une climatisation à la Maison de Santé

Depuis quelques années, les professionnels de la Maison de Santé nous indiquent que la température monte vraiment trop haut dans le bâtiment et que l'installation d'une climatisation devient nécessaire. Le dentiste l'a faite installer cette année car son matériel était inutilisable avec la chaleur.

Une étude a été demandée par la Commune et réalisée par le cabinet d'études HAY (co-traitants de la maitrise d'œuvre au moment de la construction). Cette étude a permis d'étudier 3 solutions techniques de rafraichissement des locaux :

- solution 1 : utilisation de la pompe à chaleur en été
- solution 2 : utilisation de l'installation de ventilation double flux
- solution 3 : installation d'une climatisation

Les solutions 1 et 2 permettraient de couvrir environ 60 % des besoins de rafraichissement pour une dépense estimée de 16 000 € HT (avec une importante surveillance sur les problématiques de condensation).

Compte tenu de ces éléments, il a été décidé de faire des devis pour appliquer directement la solution n°3, soit l'installation d'une climatisation pour l'ensemble du bâtiment :

- Devis de l'entreprise GL Energies :
  - Salle de pause étage : 4 376.42 € HT soit 5 251.70 € TTC
  - Ostéopathe + infirmiers RDC : 5 823.89 € HT soit 6 988.67 € TTC
  - kiné et pédicure : 7 331.56 € HT soit 8 797.87 € TTC
  - médecin rdc + accueil : 6 628.75 € HT soit 7 954.50 € TTC
  - étage médecin psy salle d'attente infirmière : 9 776.15 € HT soit 11 731.38 € TTC

Soit un montant total de 33 936.77 € HT soit 40 724.12 € TTC

- Devis de l'entreprise Dyma Confort (Plumaugat – 22) : 35 896.33 € HT soit 43 075.60 € TTC

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise GL ENERGIES et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 11/06/2026